

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**MARDI  
LE 5 JANVIER 2021**

---

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le cinquième jour de janvier deux mille vingt-et-un, à onze heures trente (11h30), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance du conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville.

En visioconférence : Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Absences motivées : M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et M. Jacques Landry, Venise-en-Québec.

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier et ce, par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

11 h 30            **Ouverture de la séance/Constatation de la transmission de  
l'avis spécial/Adoption de l'ordre du jour/Déclaration d'intérêts**

**Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

**CONSIDÉRANT** l'avis spécial donné le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020 et acheminé par courrier recommandé le 21 décembre 2020 tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

**CONSIDÉRANT** l'avis transmis le 21 décembre 2020 à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

PV2021-01-05

11 h 30 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020

**1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

1.1 Programmes PAU/PME et AERAM: Octroi de prêts et traitement de dossiers.

**2.0 VARIA**

2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE;**

16122-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 janvier 2021.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

16123-21 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ENTÉRINER** et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 17 décembre 2020 dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

**1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**1.1 PAU/PME - AERAM - Octroi de prêts**

**CONSIDÉRANT** la pandémie causée par la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** les enjeux majeurs de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu peut octroyer des prêts dans le cadre du programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises de même que pour le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) décrétés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'analyse de NexDev;

**EN CONSÉQUENCE;**

16124-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fait partie intégrante;

**D'AUTORISER** les prêts suivants :

AERAM-033-12 au montant de 3 644\$ avec pardon de 100% des dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et aux mises à jour reçues les 27 novembre et 9 décembre 2020;

PAUHR-034 (PAU-PME) au montant de 45 000\$;

AERAM-034-13 au montant de 7 150\$ avec pardon de 100% des dépenses admissibles au volet AERAM jusqu'à concurrence du maximum établi par le MEI, le tout tel que prescrit par ce dernier à l'avenant 2020-1 au contrat de prêt relatif au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) (FLI) et aux mises à jour reçues les 27 novembre et 9 décembre 2020;

**QUE** le remboursement du solde de ces prêts, s'il y a lieu, intervienne suivant les conditions établies aux contrats de prêts dûment acceptées par les emprunteurs;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**2.0            VARIA**

Aucun autre sujet n'est discuté, considérant l'absence de quatre (4) membres.

**3.0            PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0            LEVÉE DE LA SÉANCE**

16125-21        Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 5 janvier 2021.

ADOPTÉE

---

Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier